



Votre service évolue... de SAAD à SAD

Cela ne change pas l'accompagnement apporté

Une nouvelle appellation

Votre Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile s'appelle désormais :

➔ **Service Autonomie à Domicile (SAD)**

Ce qui ne change pas dans votre accompagnement

- Toujours rattaché au **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**, un service public de proximité.
- Les professionnels qui vous accompagnent restent les mêmes : les mêmes visages, le même engagement.
- Les services que vous recevez ne changent pas : aide aux repas, courses, accompagnement, prévention, etc.
- Vos interlocuteurs habituels restent joignables aux mêmes coordonnées.

Ce qui évolue pour mieux vous accompagner

- Renforcer la coordination avec les professionnels (de santé, du domicile, etc.) pour mieux répondre à vos besoins.
- Préserver votre autonomie grâce à un accompagnement plus adapté.
- Améliorer la qualité du service rendu à domicile.

Pourquoi ce changement ?

Ce changement s'inscrit dans la réforme nationale des **Services Autonomie à Domicile (SAD)**.
Son objectif : vous garantir un accompagnement de qualité, au plus près de vos besoins.